

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
190^e année
25 septembre 2014
n° 32 / 7613^e
pages 1817 à 1864

CHRONIQUE / Marché financier

Enfin un cadre juridique pour le *crowdfunding*,
une première étape dans la réglementation

> Anne-Valérie Le Fur

1831

ÉDITO

1817 Professions réglementées : la réforme, si elles veulent..., *Félix Rome*

ACTUALITÉS

- 1820 Cautionnement disproportionné : répartition de la charge de la preuve
- 1821 Le numérique et les droits fondamentaux : 50 propositions du Conseil d'État
- 1823 Procédure d'insolvabilité : critères d'ouverture d'une procédure secondaire
- 1823 Droits des artistes-interprètes : exception de parodie dans une bande dessinée
- 1823 Responsabilité des père et mère : condamnation *in solidum* avec le mineur fautif
- 1824 Responsabilité médicale (substitution de l'ONIAM) : pénalité due par l'assureur
- 1824 Preuve (respect de la vie privée) : photographies prises par un détective privé
- 1825 Terrorisme : adoption du projet de loi par l'Assemblée nationale

POINT DE VUE

1829 À propos de la nouvelle réforme pénale, *Robert Badinter et Pascal Beauvais*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1838 **Chronique** : La motivation des décisions de justice : perspective comparatiste, *Sylvia Castillo-Wyszogrodzka*
- 1844 **Panorama** : Droit des biens, *Blandine Mallet-Bricout et Nadège Reboul-Maupin*
- 1856 **Notes** : L'affaire *Vincent Lambert* et le Conseil d'État, note sous CE 24 juin 2014, *Daniel Vigneau*
- 1860 Le régime de l'action en reconnaissance d'un salaire différé en cas de liquidation judiciaire du créancier, note sous Com. 11 juin 2014, *Jean-Jacques Barbière et Franck Roussel*

ENTRETIEN

1864 Michel Grimaldi et Marie Goré - Enseignement du droit au XXI^e siècle : III^e conférence sino-européenne des doyens des facultés de droit

DAJLOZ

321432

9 17829931214329

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Etranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Septembre 2014

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811Z
TVA FR 69 572 195 550
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché central
« Recueil / AJ Contrats »
et un encart jeté
« Avocat DOMEN »

SOMMAIRE



ÉDITO par Félix Rome

1817

Professions réglementées:
la réforme, si elles veulent...



ACTUALITÉS

1820

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement disproportionné:
répartition de la charge de la preuve,
Civ. 1^{re}, 10 sept. 2014

Commerce électronique

Moteurs de recherche (mots-clés):
utilisation du nom d'une personne physique,
Civ. 1^{re}, 10 sept. 2014

Le numérique et les droits fondamentaux:
50 propositions du Conseil d'État

Consommation

Clauses abusives (sûreté immobilière):
contrôle du juge national, CJUE 10 sept. 2014
Information et droit de rétractation
du consommateur: publication d'un décret

Entreprise en difficulté

Procédure d'insolvabilité: action
s'insérant étroitement dans la procédure,
CJUE 4 sept. 2014

Procédure d'insolvabilité: critères d'ouverture
d'une procédure secondaire, CJUE 4 sept. 2014

Propriété intellectuelle

Droits des artistes-interprètes: exception
de parodie dans une bande dessinée,
Civ. 1^{re}, 10 sept. 2014

1823

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité des père et mère:
condamnation *in solidum* avec le mineur fautif,
Civ. 2^e, 11 sept. 2014

Assurance collective de prévoyance
(invalidité): point de départ de la prescription
biennale, Civ. 2^e, 11 sept. 2014

Responsabilité médicale (substitution
de l'ONIAM): pénalité due par l'assureur,
Civ. 1^{re}, 10 sept. 2014

Famille-Personne-Succession

Preuve (respect de la vie privée):
photographies prises par un détective privé,
Civ. 1^{re}, 10 sept. 2014

1824

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Déclaration de travaux: conditions
d'opposition par l'administration,
Crim. 9 sept. 2014

1825

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Terrorisme: adoption du projet de loi
par l'Assemblée nationale

1825

DROIT PUBLIC

Fiscalité

Contribution sur les boissons énergisantes:
inconstitutionnalité du régime,
Cons. const., 19 sept. 2014

Contribution économique territoriale:
inconstitutionnalité du régime,
Cons. const., 19 sept. 2014

Santé publique

Don du sang (conservation des données
personnelles): constitutionnalité du régime,
Cons. const., 19 sept. 2014

1827

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Procédure prud'homale (tentative
de conciliation): dispense de mandat
pour l'avocat, Cass., avis, 8 sept. 2014

1827

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Impartialité (procès équitable): sanction
disciplinaire du conseil aux enchères
publiques, Civ. 1^{re}, 10 sept. 2014

Transaction (validité): non-respect d'une
condition suspensive, Civ. 1^{re}, 10 sept. 2014

Exception de connexité (rejet):

office du juge, Civ. 2^e, 4 sept. 2014

Exception d'incompétence (rejet):

office du juge, Civ. 2^e, 4 sept. 2014

Opposition (recevabilité): défaut
de comparution de la partie citée à personne,
Civ. 2^e, 4 sept. 2014

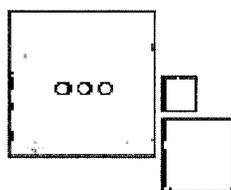
Injonction de payer européenne:
portée des irrégularités, CJUE 4 sept. 2014

Profession juridique et judiciaire

Avocat (accès à la profession): activité requise
des juristes d'entreprise, Civ. 1^{re}, 10 sept. 2014

Voie d'exécution

Saisie immobilière (commandement):
caducité et prescription, Civ. 2^e, 4 sept. 2014



POINT DE VUE

1829

À propos de la nouvelle réforme pénale
par Robert Badinter et Pascal Beauvais



ÉTUDES ET COMMENTAIRES



CHRONIQUES

1831

Enfin un cadre juridique pour le *crowdfunding*,
une première étape dans la réglementation
par Anne-Valérie Le Fur

1838

La motivation des décisions de justice :
perspective comparatiste
par Sylwia Castillo-Wyszogrodzka

NOTES

1856

L'affaire *Vincent Lambert* et le Conseil d'Etat,
note sous CE 24 juin 2014
par Daniel Vigneau

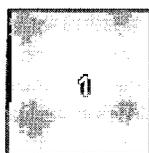
1860

Le régime de l'action en reconnaissance d'un salaire
différé en cas de liquidation judiciaire du créancier,
note sous Com. 11 juin 2014
par Jean-Jacques Barbiéri et Franck Roussel

PANORAMA

1844

Droit des biens
juin 2013 - juin 2014
par Blandine Mallet-Bricout
et Nadège Reboul-Maupin



ENTRETIEN

1864

Michel Grimaldi et Marie Goré - Enseignement du droit au XXI^e siècle :
III^e conférence sino-européenne des doyens des facultés de droit

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);

- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);

- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);

- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).